



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 14 FÉVRIER 2023

En l'an 2023, le mardi 14 février, à 18 heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le vendredi 10 février, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Henri BAUDET, Maire de la Commune de Bolquère Pyrénées 2000.

Présents (7) : M. André BATAILLE, M. Henri BAUDET, M. Marcel BLANC, Mme Françoise DELCASSO-DEJOUX, Mme Anne GALIBERT, M. Antonin HUG, Mme Morgane LALOUILLE,

Absents ayant donné procuration (4) : M. Titouan HUIGE à M. Antonin HUG, Mme Valérie MALOT à M. Henri BAUDET, Mme Françoise MARTIN à Mme Françoise DELCASSO-DEJOUX, M. Serge ROSSEL à M. André BATAILLE,

Absents (3) : M. Marc BLANIC, M. Jacques CARTIER, M. Jean-Pierre INGLES.

Secrétaire de séance : Non désigné

Le quorum n'étant pas atteint et l'assemblée ne pouvant valablement délibérer, Monsieur le Maire renvoie la séance du Conseil Municipal à une date ultérieure.

Les membres du Conseil Municipal seront convoqués sur le même ordre du jour dans les plus brefs délais ; l'assemblée pourra alors valablement délibérer sans condition de quorum (Article L. 2121-17 du CGCT).

**Le Maire,
M. Henri BAUDET**